



Section Locale Solidaires-Justice
Tribunal Judiciaire de SENS

Monsieur le garde des sceaux
Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Paris
Monsieur le procureur général près ladite Cour
Monsieur le Président du tribunal judiciaire de SENS
Madame le Procureure de la République près ledit tribunal
Madame la directrice de greffe près ledit tribunal

Monsieur le Ministre,

Les agents du greffe du tribunal judiciaire de SENS sont solidaires de la mobilisation nationale de ce jour, **3 juillet 2023**. Nous sommes majoritairement présents à nos postes, pour partie, en raison de notre sens du service public, mais aussi car une grève a un coût, (nous avons déjà fait grève le 22 juin dernier) et notre rémunération n'est pas à la hauteur notre engagement.

Toutefois nous ne souhaitons plus rester silencieux et voulons porter à votre connaissance les raisons de notre mobilisation. L'action a pour but d'obtenir une réelle revalorisation de nos statuts mais aussi la promotion de notre travail et de la Justice.

Le tribunal judiciaire de Sens est une « petite » juridiction dont les agents de greffe se nomment, avec autodérision ou cynisme « les couteaux suisse » ! Le greffier d'une juridiction de la taille de Sens assume son service, mais aussi des « permanences » dans les services de l'instruction, de l'application des peines, des hospitalisations sous contrainte, au SAUJ (service d'accueil unique du justiciable) et parfois là où on l'envoie faute de personnel suffisant... on lui demande encore de former ses futurs collègues mais aussi tous les stagiaires, contractuels, emplois civiques... sans que lui-même ne soit formé à une quelconque pédagogie d'enseignement...

Nous avons froid l'hiver et trop chaud l'été, car le beau bâtiment historique est un gouffre administratif et financier.

Le sens du service public anime l'agent du greffe, et il est plutôt serviable, voire docile, voire soumis... pourquoi ? parce qu'on lui a dit qu'il travaillait pour un ministère régalien et que ses missions sont importantes pour la justice, dans la vie des justiciables et de la société...

De multiples réformes sont avalées, jusqu'à l'indigestion par le greffier, elles s'accompagnent d'outils « low-cost », à l'image de nos logiciels sans cesse en panne, en maintenance ou incompatibles entre eux... tout en continuant à imprimer des tonnes de papier...

Le ministère de la justice ignore le temps de travail du greffier en audience (dépassant régulièrement les 6 heures d'audience maximales prévues par la circulaire « Lebranchu »), pendant des permanences le week-end et écrête de nombreuses heures supplémentaires. **Les bureaux sont mal pensés, envahis** par des boîtes d'archives que le greffier fait et défait...

L'administration fait appel depuis quelques années à des emplois contractuels, dont les critères de recrutement restent flous, partiels, ouvrant la porte au recrutement sur « recommandation » et sans les garanties apportées par les statuts des titulaires.

Aucune garantie n'est assurée pour le justiciable, de la fiabilité, de l'autorité, de la confidentialité de la réponse apportée par la personne au bout du fil ou de l'ordinateur...

L'intérêt de ces « sucres rapides » pour le ministère de la justice est le bas coût de ces personnels peu formés et soumis, par peur de ne pas voir leur contrat renouvelé... (ils râleront sûrement moins que ces pénibles greffiers !!). Mais qui s'intéresse à la précarité de leur situation ?

Des INÉGALITÉS de traitement apparaissent entre les greffiers, avec un CIA attribué non pas en fonction de son investissement professionnel mais sur la base d'une enveloppe au montant ridicule, que les directeurs de greffe essaient de répartir pour donner « un petit peu » à tout le monde... !

Inégalité aussi entre les greffiers principaux ayant obtenu l'examen avant la réforme de 2019 et les nouveaux greffiers principaux, puisque le rééquilibrage annoncé ne sera pas rétroactif à la date de la réforme de 2019, sans fondement juridique recevable !

Inégalités entre les greffiers qui assurent parfois les mêmes fonctions aux audiences collégiales et le service du juge des libertés et de la détention, un seul bénéficiant de la Nouvelle Bonification Indiciaire.

La SUPPRESSION des greffiers fonctionnels, laisse nos collègues sans « plan de sortie » concret et respectueux de leur investissement professionnel durant plusieurs années.

Les DEPARTS à la retraite des agents, ne sont jamais anticipés, l'âge de départ toujours repoussé, et le traitement administratif des dossiers est complexe.

A SENS nous avons déjà trop souffert des agissements de l'ancienne hiérarchie et nous attendons toujours des conclusions sur le fond de la part de la Cour d'appel de PARIS et de la Direction des services judiciaires, concernant l'ancienne direction de greffe.

Nous nous sentons MEPRISÉS par un projet de revalorisation de la grille indiciaire au montant dérisoire (15 euros dans certains cas), accompagné d'une rétrogradation d'échelon. En conséquence, certains collègues se verront contraints d'attendre encore plusieurs mois pour présenter l'examen de greffier principal et d'autres perdent l'ancienneté dans leurs fonctions et se retrouvent rémunérés comme un greffier sortant d'école ou venant de réussir l'examen de principal.

Les traumatismes individuels et collectifs persistent et même s'accumulent, **nos revendications sont donc les suivantes :**

- **Un service public de la justice de qualité, assuré par des agents correctement formés et respectés,**
- **Des conditions de travail adaptées aux fonctions des agents,**
- **Des outils de communication efficaces,**
- **La Revalorisation de l'indice avec maintien de l'échelon des greffiers déjà en activité,**
- **Le Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon,**
- **L'Augmentation du CIA à hauteur de 800 € maximum par an,**

- **La Revalorisation de l'IFSE à hauteur de celle accordée à d'autres corps du ministère de la justice, soit une augmentation nette mensuelle de 200 € pour un greffier et 220 € pour un greffier principal,**
- **Une IFSE égale pour tous les greffiers principaux avec rattrapage de la différence depuis 2019**
- **Une répartition plus juste de la NBI**

Section locale Solidaires-Justice TJ SENS
1 rue du Palais de Justice
89100 SENS
mail : tj-sens@solidaires-justice.fr



inFORMER
LES SALARIÉ-ES



réAGIR
ENSEMBLE



réINVENTER
le syndicalisme